

Nature de l'acte : 3-3

**DÉC.2026-008 – Bail professionnel – 1 rue du Champ de Foire – Condé-sur-Noireau à Condé-en-Normandie  
– MONEVOL – Madame Caroline ROUGEREAU**

**LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Vu la demande de Madame Caroline ROUGEREAU représentant l'entreprise MONEVOL de louer un local de type bureau sis au 1 rue du Champ de Foire – Condé-sur-Noireau à Condé-en-Normandie à partir du 4 février 2026 pour une durée de six années entières.

**DÉCIDE**

**Article 1** – De donner à bail à Madame Caroline ROUGEREAU représentant de l'entreprise MONEVOL, un local de type bureau situé 1 rue du Champ de Foire du 4 février 2026 au 3 février 2032. Ce local de type bureau d'une surface utile de 10,87 m<sup>2</sup> sera loué moyennant un loyer de 36€ mensuel, hors révision des loyers dont les modalités sont prévues à l'article 5 du contrat de location.


**DIT**

**Article 2** - Que les crédits sont inscrits au budget.

**Article 3** – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 12 février 2026

LE MAIRE

  
Valérie DESQUESNE